



PREFECTURE DE LA VIENNE

# Plan de Prévention des Risques Technologiques de l'établissement JOUFFRAY-DRILLAUD

commune de Cissé

PPR approuvé le 20 janvier 2012

## 2.2 – Zonage Règlementaire



**Direction Régionale de l'Environnement  
de l'Aménagement et du Logement  
POITOU-CHARENTES**  
Service risques technologiques et  
Naturels  
Division risques accidentels

**Direction départementale des  
Territoires de la Vienne**  
Service prévention des risques  
Unité risques majeurs et crises

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral  
n° 2012-PC-02 du 20 janvier 2012

Poitiers, le 20 JAN. 2012

Pour le Préfet,  
Le Chef de Service DREAL-PC,

  
Daniel SARRAZIN